

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF528

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

### ARTICLE 12 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 12 *bis*, introduit par le Sénat, et qui affecte une fraction d'accise sur les énergies autres que les gaz naturels et les charbons (ancienne TICPE) aux régions et EPCI qui ont élaboré un plan climat-air énergie territorial (PCAET) ou un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

Les régions sont déjà bénéficiaires de 5,3 milliards d'euros au titre de l'accise sur les énergies.

La répartition de cette accise est déjà « complexe et illisible » comme l'a souligné la Cour des comptes.

Enfin, cet article aurait un coût de 1 milliard d'euros pour l'État.